

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 01.12.2008 À 13 HEURES À STRASBOURG (CUS – SALLE DES CONSEILS)

Convocation du 24 novembre 2008

Délibération n°144 du Comité syndical

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : titulaires
suppléants

Membres présents : Philippe BIES, Henri BRONNER, Andrée BUCHMANN, Françoise BUFFET, Etienne BURGER, Vincent DEBES, Huguette DREIKAUS, Marie-Dominique DREYSSE, Bernard EGLES, Bernard FREUND, Danielle GERARD, Claude GRAEBLING, Robert HERMANN, Michèle HEUSSNER, Hubert HOFFMANN, Jean HUMAN, Xavier HUMLER, Alain JUND, Gérard KAMMERER, Dany KARCHER, Claude KERN, Michel KOCHER, Henri KRAUTH, Jean-Claude KREBS, Jean-Paul LINGELSER, Marcel LUTTMANN, Denis MAURER, Danièle MEYER, Gabriel MULLER, Annick NEFF, Raphaël NISAND, Anne-Pernelle RICHARDOT, Denis RIEDINGER, Roland RIES, Etienne ROECKEL, Marc-Daniel ROTH, Jean-Jacques RUCH, Jean-Daniel SCHEMM, Denis SCHULTZ, Anne SCHUMANN, François SPITZER, Catherine TRAUTMANN, Xavier ULRICH, Justin VOGEL, Sylvain WASERMAN, Alain WEIMAR, André WETZEL, Philippe WILLENBUCHER, Jean-Marc WILLER, Etienne WOLF

Membres absents excusés : Syamak AGHA BABAIE, Jacques BAUR, Yves BELLER, Jean-marie BEUTEL, Martine CALDERONI-LOTZ, Francine FROMENT, Jean-Michel GALEA, Doris HAHN, Armand HEINTZ, René LACOGNE, Jean-Claude LASTHAUS, Roland MICHEL, Albertine NUSS, Daniel PAYOT, Antoine RUDLOFF, Georges SCHULER, Michèle SEILER, René STAUB, Clément WEIBEL, René WUNENBURGER

Membres absents : Henri DREYFUS, Jean-Louis FREYD, Jean-Jacques FRITZ, Martine JUNG, Georges PFISTER, Norbert REINHARDT

4. Avis sur les POS, les PLU et les permis d'aménager

A / Schnersheim

*Le Comité syndical,
sur proposition du président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Vu la saisine de la commune de Schnersheim sur la révision simplifiée n°1 de son PLU, et conformément à l'article L.123-9 du Code l'Urbanisme ;

Vu la proposition du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de révision simplifiée n°1 de la commune de Schnersheim.

B / Huttenheim

Le Comité syndical,

*sur proposition du président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Vu la saisine de la commune d'Huttenheim sur la modification n°1 de son PLU, et conformément à l'article L.123-9 du Code l'Urbanisme ;

Vu la proposition du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Huttenheim.

C / Hohatzenheim

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Vu le projet de carte communale de la commune d'Hohatzenheim,

*Vu la réunion des Personnes Publiques Associées du 3 octobre 2008,
et conformément à l'article L.123-9 du Code de l'Urbanisme ;*

Vu la proposition d'avis du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de Carte communale de la commune de Hohatzenheim.

D / Schnersheim

*Le Comité syndical,
sur proposition du président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Vu la saisine de la commune de Schnersheim sur la modification n°1 de son PLU, et conformément à l'article L.123-9 du Code l'Urbanisme ;

Vu la proposition du groupe de suivi « SCOTERS/PLU » ;

N'a aucune préconisation particulière à faire, au regard de la compatibilité avec le SCOTERS, sur le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Schnersheim.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT